

A23 ALIMENTS OU PRODUITS ALIMENTAIRES; LEUR TRAITEMENT, NON COUVERT PAR D'AUTRES CLASSES

A23K NOURRITURE POUR ANIMAUX

- | | |
|---|--|
| <p>1/00 Produits alimentaires pour animaux (suppression de la toxicité ou de l'amertume des graines telles que celles de lupin pour leur emploi dans l'alimentation humaine ou animale A23L 1/211)</p> <p>1/02 . à partir des mélasses</p> <p>1/04 . à partir du sang (protéines à partir du sang A23J 1/06)</p> <p>1/06 . à partir des résidus de distillation ou de brasserie</p> <p>1/08 . à partir des produits résiduels des laiteries</p> <p>1/10 . à partir de viande, du poisson ou d'os; à partir des déchets de cuisine</p> <p>1/12 . à partir des hydrolysats de bois ou de paille</p> <p>1/14 . à partir des matières végétales, p.ex. pommes de terre ou racines, sans ensilage (conservation des aliments A23B, A23L)</p> <p>1/16 . additionnés d'éléments nutritifs accessoires; Blocs de sel</p> | <p>1/165 . . avec des stéroïdes, des hormones ou des enzymes</p> <p>1/17 . . avec des antibiotiques</p> <p>1/175 . . avec des substances inorganiques; Blocs de sel</p> <p>1/18 . spécialement conçus pour des animaux déterminés (substituts du lait A23C 11/00)</p> <p>1/20 . Gâteaux ou briquettes</p> <p>1/22 . contenant des substances chimiques transformées par le bétail en protéines, p.ex. sels d'ammonium ou urée</p> <p>1/24 . Gravier pour volaille [2]</p> <p>3/00 Conservation des matières servant à la fabrication des produits alimentaires pour animaux</p> <p>3/02 . du fourrage vert (traitement et emmagasinage A01F 25/00; silos E04H)</p> <p>3/03 . . en utilisant des produits chimiques pour l'ensilage</p> <p>3/04 . des pommes de terre; des racines</p> |
|---|--|